

Optique-lunetterie

Le ou la titulaire de ce diplôme exerce son activité sous la responsabilité d'un opticien ou d'une opticienne. Son rôle est à la fois technique, relationnel et commercial.

L'élève apprend à :

- prendre les mesures optométriques et morphologiques nécessaires à l'exécution de la prescription de l'ophtalmologiste,
- adapter et monter les verres dans les montures, effectuer des réparations,
- accueillir, informer et conseiller le client sur l'équipement le mieux adapté et vendre des produits optiques,
- prendre part à la gestion commerciale du magasin : gestion des stocks, prévisions des ventes.

Débouchés

Essentiellement dans les magasins d'optique lunetterie, mais aussi dans les entreprises qui fabriquent ou distribuent des produits destinés aux professionnels de la vue.

Métier accessible :

- Vendeur-monteur, vendeuse-monteuse en optique-lunetterie

Accès à la formation

En 3 ans. Admission de droit en 2^{de} pro : après la classe de 3^e.

Qualités requises :

- soin, méticulosité et dextérité
- sens de l'observation et de l'esthétisme
- respect des règles d'hygiène, de sécurité et de confidentialité

Statistiques

En 2014, dans l'académie d'Amiens : 19 élèves présentés, 16 admis.

Programme

Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité	Horaires hebdomadaires moyens*
Enseignements professionnels	13 h 45 environ
Economie-gestion	1 h
Prévention-santé-environnement	1 h
Français et/ou maths et/ou langue vivante et/ou sciences physiques et chimiques et/ou arts appliqués	1 h 45 environ
Enseignements généraux	
Français, histoire, géographie, éducation civique	4 h 30
Mathématiques, sciences physiques et chimiques	4 h environ
Langue vivante	2 h environ
Arts appliqués-cultures artistiques	1 h
EPS	2 h ou 3 h
TOTAL HORAIRES HEBDOMADAIRES	32 h environ
Accompagnement personnalisé	2 h 30

* Ces horaires, donnés à titre indicatif, peuvent varier d'un établissement et d'une année à l'autre.

Enseignements professionnels

- **Systèmes optiques** : description, analyse et technologies des systèmes optiques, notions de photométrie...
- **Vision** : analyse de l'œil et ses annexes, amétropies (les anomalies de la vision), relation compensation-amétropie, notions de vision binoculaire, incidence d'une correction inadaptée, mesures préalables à l'examen de vue...
- **Adaptation et prise de mesures** : constituants de l'équipement (les montures, les verres ophtalmiques et les lentilles), structure de la tête et du visage, choix de l'équipement, préajustage/ajustage, prise de mesures, conseils d'utilisation et d'entretien.
- **Contrôle, réalisation et maintenance de composants et d'équipements** : identification et contrôle d'une monture et d'un verre, contrôle de l'équipement optique, matériels d'atelier (meuleuses-fraiseuses, reproduction de forme), réalisation (centrage et axage des verres, fixation et détournage des verres...), montage des verres...
- **Sécurité, prévention, environnement, ergonomie**
- **Démarche qualité**
- **Communication professionnelle**

Stages (ne concerne pas les apprentis)

22 semaines de périodes de formation en milieu professionnel sont prévues sur les trois années du cycle. Chaque période à une durée minimale de 3 semaines.

Examen

Domaine professionnel

- Epreuve scientifique :
 - mathématiques, coeff 1,5.
 - sciences physiques et chimiques, coeff 1,5.
- Epreuve technologique :
 - étude et suivi de dossier, coeff 3.
- Epreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel :
 - examen préalable, coeff 3.
 - adaptation et prise de mesures, coeff 5.
 - réalisation d'un équipement optique, coeff 4.
 - économie-gestion, coeff 1.
 - prévention santé environnement, coeff 1.

Domaine général

- Epreuve de langue vivante, coeff. 2.
- Epreuve de français et histoire-géographie et éducation civique :
 - français, coeff. 2,5.
 - histoire-géographie et éducation civique, coeff. 2,5.
- Epreuve d'arts appliqués et de cultures artistiques, coeff. 1.
- Epreuve d'éducation physique et sportive, coeff. 1.

Epreuves facultatives (seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte) : Langue vivante ou Langue des signes française (LSF).

Les élèves de ce bac pro se présentent obligatoirement aux épreuves du BEP Optique lunetterie (facultatif pour les apprentis).

Poursuites d'études

Le bac pro permet de s'insérer dans la vie professionnelle ou de poursuivre ses études, notamment en BTS. L'admission en BTS se fait sur dossier.

Par exemple :

- BTS Opticien lunettier

Où se former en Picardie ?

- **En lycée public :**
 - LP Camille Claudel, Soissons (02)

en savoir +

- www.onisep.fr et www.onisep.fr/amiens
- www.monstageenligne.fr

Consultez les documents* de l'ONISEP :

- Guides régionaux « Après la 3^{ème} », « Après le bac »,
- Diplômes « Du CAP au BTS-DUT », « Les bacs pro »,
- Parcours « Les métiers du paramédical »

** les documents régionaux sont en ligne sur www.onisep.fr/amiens.*

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un conseiller ou une conseillère d'orientation-psychologue.